



COMMUNIQUÉ N° 2/2009 DU 1^{ER} JUILLET 2009

Le nouveau site internet de SIX Exchange Regulation

I. RAPPEL DE LA SITUATION

Le conseil d'administration du SIX Group a décidé de renforcer les structures de l'autorégulation début 2009. Pour ce faire, il a entièrement dissocié les fonctions de réglementation des activités d'exploitation et renforcé la séparation des pouvoirs entre l'édiction des règles, leur mise en application et le domaine judiciaire. L'édiction des règles relèvera désormais du Regulatory Board tandis que le domaine judiciaire restera du ressort de la Commission des sanctions, de l'Instance de recours ainsi que du Tribunal arbitral. Le département nouvellement institué, SIX Exchange Regulation, sera quant à lui responsable de l'application des règles, de la réglementation des émetteurs et des participants ainsi que de la surveillance du négoce.

II. SIX EXCHANGE REGULATION A SON PROPRE SITE INTERNET

Dans le contexte du repositionnement de ses structures de réglementation au sein du Groupe, le département SIX Exchange Regulation a pris la décision d'informer ses premiers intéressés sur son organisation et ses activités par le biais d'un nouveau site propre, distinct de celui de la SIX Swiss Exchange. Les utilisateurs pourront y accéder à la fois via un lien indiqué sur le site internet de la SIX Swiss Exchange et par le biais d'une nouvelle adresse internet séparée: www.six-exchange-regulation.com.

III. STRUCTURE ET CONTENU DU NOUVEAU SITE INTERNET

Afin de faciliter l'accès des utilisateurs aux différents thèmes, la nouvelle page d'accueil principale a été structurée en fonction des principaux groupes concernés (émetteurs, participants, investisseurs). Sur cette même page d'accueil figure en outre un ticker de nouvelles qui renseigne sur l'actualité du département SIX Exchange Regulation. Simultanément, on a structuré la navigation principale du nouveau site internet en fonction des différentes missions affectées au département SIX Exchange Regulation. Cette page donne en outre à l'utilisateur une vue d'ensemble de l'organisation de SIX Exchange Regulation. Les rubriques principales sont donc les suivantes:

- Admission
- Devoirs
- Procédure de sanction
- Réglementation

- Publications
- Qui sommes-nous?

En navigant à partir de ces rubriques principales, l'utilisateur accède à des pages d'informations toujours plus détaillées sur le thème recherché.

C'est ainsi qu'il trouvera à la rubrique «Admission» par exemple, des informations sur l'admission au négoce des nouveaux émetteurs. Quant aux indications sur les divers devoirs auxquels sont assujettis émetteurs et participants en relation avec le négoce auprès de la SIX Swiss Exchange, Scoach Suisse et Eurex Zurich, il les obtiendra à la rubrique «Devoirs», les informations relatives à la procédure de sanction et aux divers types de sanctions en cas de violation des obligations se trouvant sous la rubrique intitulée «Procédure de sanction». «Réglementation» propose en outre un aperçu des règlements applicables aux émetteurs et aux participants.

Par ailleurs, pour plus de commodité, des liens url renvoient maintenant à d'autres sections du site internet ainsi qu'à des règlements cités, et notamment à l'ensemble des nouveaux règlements, schémas, directives et circulaires afférentes entré en vigueur le 1^{er} juillet 2009 suite à la révision de la réglementation de cotation. Dans cette optique, le nouveau site internet proposera la nouvelle réglementation non seulement en version pdf courante mais aussi en version HTML (dite «version online»). La nouvelle fonctionnalité «My Favorites» permettra à l'utilisateur d'avoir en permanence une vue d'ensemble des pages web qu'il visite régulièrement.

Les Communiqués de SIX Exchange Regulation sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais:

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_de.html

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_fr.html

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_en.html